

Les marées d'automne

Comme chaque année, le mois de novembre annonce l'approche des grandes marées d'automne. Cette année ne fait pas exception et les prochaines grandes marées sont prévues pour la période du 13 au 17 décembre. Combinées à des vents défavorables, ces hautes marées pourraient causer des débordements et des dommages dans certains secteurs de notre municipalité.

Pour cette raison, le comité des mesures d'urgence de la municipalité sera aux aguets pour intervenir en cas de besoin et nous invitons les citoyens concernés par ce phénomène naturel à se préparer en conséquence. Nous souhaitons que tout se passe sans problème, mais il est de notre responsabilité de se préparer et de vous informer. En cas de déclaration d'une situation d'urgence, nous diffuserons des informations avec les moyens dont nous disposons actuellement (médias, réseaux sociaux, contacts directs, *telmatik*, etc.). Vous pouvez consulter le site Internet de la Municipalité dans l'onglet « [Urgences](#) », ensuite « Grandes Marées » où un document ainsi que l'horaire des marées sont disponibles.

Nous vous rappelons également que vous pouvez vous inscrire à la plateforme [telmatik](#), plateforme qui nous permet de joindre de façon rapide et efficace l'ensemble des citoyens concernés par les événements.

Thomas Romagné, directeur général


telmatik, vous n'êtes pas inscrit ?

⇒ Cliquez ici 

⇒ Visitez le www.mariaquebec.com, section [Urgences](#)

⇒ Téléphonnez au 418 759-3883, poste 200

Vous pouvez laisser un message comprenant votre nom, votre adresse (important), vos numéros de téléphone et de cellulaire ainsi que votre adresse courriel si vous en avez une.



Conseil municipal
Visioconférence
7 décembre

Les séances sont enregistrées et disponibles sur [Facebook](#) et le site Web, généralement le jour suivant une réunion.

- * Ordres du jour www.mariaquebec.com/conseil-municipal
- * Procès-verbaux www.mariaquebec.com/proces-verbaux
- * Enregistrements www.mariaquebec.com/diffusion-des-seances-du-conseil



Prochaine date de tombée
5 décembre, *Rassembleur régulier*

Faites parvenir vos textes à l'hôtel de ville situé au 545, boulevard Perron, Maria (Québec) G0C 1Y0 ou bien à info@mariaquebec.com.

La saison hivernale débute...

Le service des travaux publics tient à vous rappeler ces quelques consignes :

* **Interdiction de mettre de la neige dans la rue**

Article 9 du règlement 543-19 concernant les nuisances applicables par la *Sûreté du Québec* :

9.1 Déversement de neige dans la rue | Il est interdit à toute personne en possession d'un souffleur ou autres articles de déverser dans la rue, la neige en provenance de sa propriété.

9.2 Transport de neige d'un côté de la rue | Il est interdit de transporter, d'un côté de la rue à celui d'en face, toute neige provenant du déblaiement de sa propriété.

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas à cet article, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 600 \$, en plus des frais applicables.

Le service des travaux publics de la Municipalité demande donc aux propriétaires de déposer leurs surplus de neige sur leur propre terrain.

* **Balises**



Il est défendu d'installer des balises dans l'emprise de la rue. Toute balise doit être installée dans les limites de votre propriété. Cette règle est importante pour permettre un déneigement rapide, efficace et pour faciliter le travail du camionneur afin de pousser la neige dans l'emprise de la rue. Toute personne ne respectant pas cette consigne se verra demander d'enlever ses balises.

* **Interdiction de stationner dans les rues**



Il est interdit de laisser un véhicule à l'intérieur de l'emprise d'une rue ou d'une route publique. Un véhicule stationné sur l'accotement d'une voie publique nuit et retarde les opérations de déneigement en plus de représenter un danger pour les usagers de la route.

Merci de votre habituelle collaboration!

René-Pierre Johnson-Lafleur, directeur des travaux publics



Décorations de Noël

Spécialement cette année, la Municipalité de Maria devance l'installation de ses décorations de Noël sur ses bâtiments et dans quelques parcs et espaces publics.

De plus, quelques rajouts seront faits pour mettre de la couleur supplémentaire dans notre municipalité en cette période particulière que nous vivons.

L'invitation est également lancée aux citoyens, commerces et institutions pour faire leur part et ainsi illuminer notre communauté à l'approche des Fêtes...

Merci de nous suivre dans cette magnifique folie!

La Municipalité de Maria



Programme municipal des loisirs et de la culture | Hiver 2021

Nous sommes toujours dans l'incertitude en ce qui concerne les restrictions sanitaires entourant les activités de loisir et de culture pour l'hiver 2021.



Le service des loisirs travaille sur différents scénarios lesquels permettront de présenter, en totalité ou en partie, les activités qui animent habituellement notre communauté en période hivernale...

Nous savons toutefois que toutes les activités préparées par la Municipalité seront :

- * Conformes aux recommandations de la *Santé publique* (en fonction de la couleur de notre région);
- * Axées sur le plein air (patinage, glissade, ski de fond, raquette, etc.) et généralement en pratique libre.

Vous aurez compris que, malheureusement, l'édition 2021 du *Carnaval d'hiver de Maria* est **annulée**, ce qui fera en sorte de rompre une tradition bien ancrée chez nous vieille de plusieurs décennies...

Dans l'édition du mois de décembre du journal *Le Rassembleur*, nous vous ferons part de tous les détails concernant les activités municipales pour l'hiver prochain.

Pour des informations supplémentaires :

Alain Boudreau, directeur des loisirs et agent de développement
581 358-3203 | alainboudreau@mariaquebec.com

Audrey Bastien, adjointe à la direction des loisirs
581 358-3212 | loisireculture@mariaquebec.com

La guignolée

Nouvelle formule adaptée pour 2020!

Il n'y aura pas de cueillette de denrées en formule porte-à-porte dans les rues de Maria cette année.

La population et les entreprises sont plutôt invitées à faire des dons en argent (chèques, virements bancaires ou dons en ligne) lors d'une campagne qui se déroulera du 18 novembre au 6 décembre, inclusivement.

Vos dons seront remis sous forme de bons de Noël aux personnes et familles en difficulté qui auront présenté une demande par téléphone à la Source alimentaire Bonavignon au 418 759-8000.



Dons en ligne : cabmaria.com

Plateforme sécuritaire (incluant un reçu d'impôt) administrée par la Source alimentaire Bonavignon en collaboration avec le Centre d'action bénévole Saint-Alphonse – Nouvelle.



Dons en chèques (par la poste ou sur place) : EN TOUT TEMPS

Source alimentaire Bonavignon, 706A, boulevard Perron, Maria (Qc) G0C 1Y0 | Info : 418 759-8000.
(reçu d'impôt pour les dons de 25 \$ et plus)



Virements et dépôts bancaires ou autres types de dons (en argent) : EN TOUT TEMPS

Communiquez avec la Source alimentaire Bonavignon pour avoir les informations nécessaires pour effectuer votre don. (reçu d'impôt pour les dons de 25 \$ et plus)

Tous les dons sont importants et peuvent faire la différence dans la vie de quelqu'un... Merci de votre générosité!

Hommage à nos commerçants locaux

Merci à tous nos commerçants...

On se soucie beaucoup des résidences, de l'hôpital, de nos malades, de nos aînés, des soins..., mais on ne parle pas beaucoup de tous ceux et celles qui assurent le quotidien de la vie des bien-portants.

Alors, permettez-moi de commencer par un gros merci à tout le personnel de notre épicerie ainsi qu'à son directeur. Contre vents et marées, COVID incluse, tout a fonctionné jour après jour pour nous, les clients. Mais à quel prix! Casse-tête quotidien pour assurer le service malgré le manque de personnel, temps supplémentaire, retraite retardée et autres acrobaties créatives au jour le jour. On oublie qu'ils sont au front jour après jour!

Ce merci s'adresse aussi aux autres commerçants et restaurateurs de Maria qui ont eu, eux aussi, des maux de tête.

Hélène Leclère

Représentant la population de Maria, élue par acclamation par un soir de pleine lune sur la baie. Les règles de distanciation sociale ont été respectées!



J'ACHÈTE LOCAL
DANS LA BAIE-DES-CHALEURS

Encourager l'achat local, voilà une belle façon de rendre hommage à nos commerçants.

Supporter nos entreprises, nos artistes et nos artisans fait partie de notre responsabilité collective encore plus en période de pandémie où plusieurs ont vu leur quotidien bouleversé avec toutes les mesures et les restrictions demandées.

La *Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs* a lancé en partenariat avec le programme *Priorité Gaspésie* (www.prioritegaspesie.ca) le site Internet *J'achète local dans la Baie-des-Chaleurs* (www.jachetelocalbdc.ca). Face à cette crise sans précédent, elle souhaite ainsi soutenir les producteurs, commerçants et entreprises de la Baie-des-Chaleurs, en leur permettant pendant cette période exceptionnelle d'informer la population locale sur leur offre.

Cette année pour les Fêtes, soyez fier de contribuer au développement local et économique de notre région.



CHAMBRE DE COMMERCE
BAIE-DES-CHALEURS